
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Dodrimont, Mme Dock et M. Jeholet

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 49 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par deux alinéas rédigés comme suit : « Le Gouvernement met en place une procédure de suivi informatique des demandes de permis d'implantation commerciale permettant au demandeur et aux autorités de pouvoir suivre le cheminement administratif du dossier de manière instantanée.

Le Gouvernement précise les modalités de la dématérialisation des dossiers de demande de permis d'implantation commerciale. ».

JUSTIFICATION

Il est proposé de mettre en place une procédure de suivi informatique (par internet par exemple) des dossiers de demande de PIC.

Par ailleurs, il est proposé de mandater également le Gouvernement en vue de dématérialiser les PIC.

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET